



Power2UAMs: Rapport Local Bruxelles



Ce document a été préparé avec le soutien financier de l'Union européenne dans le cadre du projet : Power to UAMs: Ensuring Equal Access, Participation, and Voice at the Local Level (Power2UAMs - grant agreement number 101190452 - CERV-2024-CHILD).

Ce document est une traduction de la version originale en anglais intitulée « Power2UAMs : Brussels local report ». La traduction a été générée à l'aide d'un logiciel de traduction automatique et révisée par Caritas International. La responsabilité du contenu incombe aux auteurs originaux.

Auteur

Caritas International et NADOE

Avec le soutien des partenaires du projet:

TARKI

Bridge EU

Traduit par :

Caritas International

Date

Décembre 2025

Co-financé par l'Union européenne. Les opinions exprimées sont celles des auteurs and ne reflètent pas nécessairement celles de l'Union européenne



**Co-funded by
the European Union**

Co-funded by the European Union. Views and opinions expressed are however those of the author(s) only and do not necessarily reflect those of the European Union or European Education and Culture Executive Agency. Neither the European Union nor the granting authority can be held responsible for them.

Table de matières

1.	Résumé exécutif.....	1
2.	Introduction du rapport local.....	3
3.	Méthodologie	3
4.	Revue de la littérature, recherche documentaire.....	4
4.1.	Les MENA en Belgique et à Bruxelles.....	4
4.2.	Centres d'accueil et structures d'hébergement	6
4.3.	Politiques nationales, régionales et locales pertinentes pour les MENA.....	6
4.3.1.	Mémorandum d'entente non officiel entre deux centres d'accueil bruxellois pour mineurs en transit et le gouvernement de Bruxelles (niveau local)	6
4.3.2.	Logement.....	7
4.3.3.	Service des Tutelles (niveau fédéral).....	7
4.3.4.	Système d'allocations familiales (niveau régional).....	7
4.3.5.	Centre public d'aide sociale (CPAS/OCMW) (niveau fédéral/local).....	7
4.3.6.	DASPA/OKAN (Niveau régional)	8
4.3.7.	Plan MENA (niveau régional).....	9
4.3.8.	Soins de santé (Niveau fédéral)	9
4.3.9.	Évaluation de l'âge (niveau fédéral)	10
4.3.10.	Regroupement familial.....	10
4.4.	Conclusions sur les services, programmes et projets.....	11
5.	Résumés quantitatifs et qualitatifs des entretiens avec les MENA.....	12
5.1.	Notes méthodologiques	12
5.2.	Résumé des entretiens avec les MENA	13
5.2.1.	Informations générales sur les MENA interrogés.....	13
5.2.2.	Statut de réfugié et de tutelle des MENA	14
5.2.3.	Les besoins des MENA et leur évaluation des services juridiques et sociaux15	
5.2.4.	Les expériences des MENA avec les forces de l'ordre, la police des frontières.....	19
5.2.5.	Les expériences des MENA en matière de discrimination, de violence 19	

5.2.6.	Les expériences des MENA avec la procédure d'évaluation de l'âge...	20
6.	Résumés quantitatifs et qualitatifs des entretiens avec les parties prenantes	20
6.1.	Notes méthodologiques	20
6.2.	Résumé des entretiens avec les parties prenantes	21
6.2.1.	Types d'organisations, fonctions, années d'expérience et qualifications des personnes interrogées.....	21
6.2.2.	Nombre de MENA avec lesquels ils travaillent, leurs défis généraux..	22
6.2.3.	Évaluation des services fournis.....	22
6.2.4.	Expériences concernant la procédure d'évaluation de l'âge des MENA	26
6.2.5.	Expériences de discrimination et de violence.....	27
7.	Recommandations politiques	28
8.	Conclusions.....	30
9.	Liste de références	33

1. Résumé exécutif

Ce rapport local, réalisé par Caritas International et NADOE dans le cadre du projet Power2UAMs, analyse la situation des mineurs étrangers non accompagnés (MENA) à Bruxelles. Il met l'accent sur leur intégration et leur bien-être, en examinant les besoins non satisfaits, l'accès aux services publics et les bonnes pratiques au niveau local.

L'étude, menée entre mai et novembre 2025, s'appuie sur une revue documentaire et de littérature, une cartographie des parties prenantes, ainsi que des entretiens qualitatifs avec 11 MENA et 14 professionnels issus d'organisations clés : centres d'accueil, ONG, services d'intégration, structures de jeunesse et autorités publiques.

Les résultats montrent que le système belge de prise en charge des MENA continue d'opérer dans une tension persistante entre le contrôle migratoire et la protection de l'enfance, ce qui implique souvent que l'accès aux services essentiels au niveau local (notamment le logement, les soins de santé, l'éducation et l'aide sociale) dépend fréquemment du statut administratif plutôt que du principe universel de protection de l'enfance. Par conséquent, les MENA en dehors de la procédure d'asile se trouvent exclus des formes de soutien de base et des opportunités d'intégration.

Au niveau de la gouvernance, le système demeure fragmenté entre les structures fédérales, régionales et communales. Cette configuration à plusieurs niveaux engendre des pratiques hétérogènes, des lenteurs administratives et des ruptures dans la continuité des services. Le dispositif de tutelle constitue un mécanisme de protection central et représente souvent le point d'entrée le plus fiable vers l'accès aux droits fondamentaux. Toutefois, en l'absence d'un tuteur, l'accès aux services peut être restreint.

Bien que le système de tutelle et les programmes éducatifs tels que l'OKAN/DASPA constituent des piliers importants de soutien, les MENA continuent de se heurter à des obstacles persistants dans l'accès à un logement adéquat, aux soins de santé, au soutien en santé mentale, ainsi qu'à des parcours inclusifs vers l'enseignement secondaire et supérieur ordinaires. Dans le domaine de l'éducation, les capacités insuffisantes, les longues listes d'attente et les approches rigides centrées prioritairement sur l'apprentissage linguistique retardent ou limitent l'entrée dans l'enseignement ordinaire, tandis que les MENA sont souvent orientés vers des filières professionnelles peu qualifiées, indépendamment de leur potentiel. En matière de logement, la disponibilité limitée de structures de petites tailles et individualisées, ainsi que la discrimination généralisée sur le marché locatif privé, compromettent la stabilité, en particulier pour les jeunes en transition hors des structures d'accueil.

La transition vers l'autonomie après l'âge de 18 ans constitue une phase particulièrement fragile. De nombreux jeunes peinent à accéder à un logement stable ou à poursuivre leur parcours scolaire en raison de l'insuffisance de l'accompagnement après leur majorité, du manque de dispositifs de logement accompagné et de l'absence de mécanismes de transition efficaces entre l'éducation, la formation et l'emploi.

Les organisations de la société civile, dont Caritas International, Maison Babel, Mentor Jeunes et BelRefugees, jouent un rôle crucial en comblant les lacunes des services grâce à un accompagnement juridique, psychosocial, d'accueil et d'intégration personnalisé. Leur action reste toutefois largement dépendante de financements de projets instables, ce qui peut limiter leur impact à long terme. Malgré ces contraintes, les professionnels rencontrés font preuve d'un engagement solide, d'une bonne collaboration et d'une expertise croissante dans l'accompagnement des MENA. De manière encourageante, les MENA interrogés ont exprimé une grande motivation, de la résilience et un fort désir de poursuivre leur éducation, leur insertion professionnelle et de s'investir dans la vie en Belgique.

Sur base de ces constats, le rapport recommande de:

- Garantir des financements stables et durables pour les organisations qui travaillent avec les MENA.
- Renforcer la capacité d'accueil et de logement, en privilégiant des structures de petite taille, respectant les mêmes normes de qualité que celles du système de protection de la jeunesse. Il est également nécessaire de développer davantage de logements individuels pour les MENA de plus de 15 ans afin de faciliter leur autonomie.
- Renforcer les parcours scolaires inclusifs en intégrant le soutien linguistique au sein de l'enseignement ordinaire, et en prévenant l'orientation précoce vers des filières professionnelles peu qualifiées.
- Garantir des services multilingues, adaptés aux enfants, ainsi que la formation des professionnels sur les spécificités liées aux MENA.
- Simplifier les démarches administratives, en particulier pour l'accès à l'aide sociale et aux soins de santé.
- Développer des dispositifs de transition plus solides reliant l'éducation, la formation et l'emploi, parallèlement à des initiatives communautaires favorisant l'inclusion sociale.

En somme, même si Bruxelles bénéficie d'un réseau d'acteurs engagés, une attention politique soutenue, un financement pérenne et une coordination efficace sont essentiels pour garantir à chaque mineur étranger non accompagné un accès réel à la protection, à l'autonomie et aux opportunités nécessaires pour construire une vie digne.

2. Introduction du rapport local

Le projet Power2UAMs vise à garantir un accès, une participation et une prise de parole équitables pour les MENA au sein du système d'asile et en transit, conformément à la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et à la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant.

Le projet commence par une étude au niveau local afin d'identifier les besoins non satisfaits des MENA et d'évaluer les politiques et services sociaux locaux à Athènes, au Pirée, à Bruxelles, à Gand, à Liège et à Calais, grâce au travail des partenaires en Grèce (GCR), en Belgique (NADOE et Caritas International) et en France (ECPAT). La méthodologie de recherche comprend des analyses documentaires, une revue de littérature, une cartographie des parties prenantes et des entretiens avec les MENA et les parties prenantes (au moins 20 entretiens par ville). L'étude est coordonnée par l'Institut de recherche sociale TARKI dans les six localités.

3. Méthodologie

Pour obtenir les informations quantitatives de base sur la localité et le pays, Caritas International et NADOE ont consulté plusieurs sources officielles, dont Statbel (l'office belge de statistique), CijferbankBrussel.be (site officiel regroupant des statistiques du gouvernement flamand), Bisa.Brussels (Institut bruxellois de statistique et d'analyse), l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), ainsi que des données provenant de l'Office des étrangers, de Fedasil (l'agence fédérale d'accueil) et du Service des Tutelles. Une vue d'ensemble actualisée des structures d'accueil dans les trois villes a été obtenue auprès de Fedasil.

La cartographie des parties prenantes s'est appuyée sur les réseaux internes de Caritas et de NADOE (par exemple, les tuteurs légaux et les programmes pour la jeunesse à Bruxelles) et a été complétée par une recherche en ligne pour identifier d'autres organisations actives auprès des MENA à Bruxelles. Au fil des entretiens, de nouveaux contacts ont été ajoutés sur la base des recommandations des personnes interrogées. Le soutien du comité consultatif du projet Power2UAMs a également permis d'identifier des acteurs clés.

La revue de littérature s'est basée sur des rapports et publications d'institutions telles que l'IBZ, Fedasil, le Service des Tutelles, AIDA et ECRE, ainsi que sur des sources académiques et des médias nationaux. Si les données au niveau national étaient relativement accessibles, la recherche au niveau local sur les MENA restait limitée.

Au total, 11 MENA et 14 acteurs ont été interviewés à Bruxelles, parmi lesquels des représentants de centres d'accueil, de services de famille d'accueil, d'ONG, de

services d'intégration et de structures pour les jeunes. Les MENA interrogés (10 garçons et une fille, âgés de 15 à 22 ans) présentaient des nationalités et des statuts juridiques variés. Le fait de réaliser la majorité des entretiens durant l'été et au début de l'automne a entraîné certains défis logistiques, notamment parce que de nombreux professionnels étaient en congé ou mobilisés par la rentrée scolaire. L'engagement des mineurs a également exigé une sensibilité et une flexibilité accrues, et des intermédiaires de confiance tels que les tuteurs légaux ont souvent joué un rôle clé pour faciliter leur participation.

4. Revue de la littérature, recherche documentaire

4.1. Les MENA en Belgique et à Bruxelles

La population belge est de plus en plus diversifiée en termes de nationalités et d'origines ethniques. La proportion de citoyens belges d'origine belge est passée de 79,3 % en 2005 à 71,4 % en 2015, et à 64,0 % en 2025. A l'inverse, la proportion de Belges d'origine étrangère a augmenté de 4,7 points de pourcentage au cours de la dernière décennie, tandis que la proportion de citoyens non belges est passée de 11,2 % en 2015 à 13,8 % en 2025.¹

Le nombre de personnes qui demandent une protection internationale en Belgique a atteint un pic en 2015, avec 39 064 premières demandes. En 2016, ce nombre a fortement chuté, avant de recommencer à augmenter chaque année. Malgré la grave crise de l'accueil en 2024, les chiffres restent inférieurs à ceux de 2015, avec 33 146 personnes introduisant une première demande.²

En raison de la crise de l'accueil actuelle, de nombreux demandeurs de protection internationale en Belgique, et particulièrement à Bruxelles, dépendent des organisations humanitaires pour leurs besoins essentiels, l'hébergement d'urgence étant souvent complet et les listes d'attente fréquentes. Alors que l'accueil des demandeurs de protection internationale relève de la responsabilité de l'État, de nombreux demandeurs qui ne bénéficient pas de structures d'accueil, ou dont la demande est rejetée, se retrouvent à vivre dans la rue à Bruxelles. Pour faire face à l'augmentation du nombre de sans-abri à Bruxelles (y compris parmi les demandeurs de protection internationale), l'État et la commune ont externalisé ce service, Fedasil et le Brussels Deal ayant apporté un financement à d'autres

¹ <https://statbel.fgov.be/en/themes/population/structure-population/origin>

² <https://dofi.ibz.be/nl/figures/international-protection/applicants-international-protection/nationale-statistieken>

organisations (par exemple au Samusocial, à BelRefugees) pour mettre en place des dispositifs d'accueil d'urgence.³

Le nombre de MENA arrivant en Belgique est en baisse depuis 2022. Le pic d'arrivées a été atteint en 2022, avec 6 434 MENA enregistrés pour la première fois par le Service des Tutelles. Ce nombre est ensuite passé de 4 366 en 2023 à 4 068 en 2024 et à 2 320 au cours des huit premiers mois de 2025. Des fluctuations saisonnières se produisent chaque année, avec notamment une augmentation des arrivées durant l'été et une diminution durant l'hiver. Toutefois, les tendances relatives aux nationalités des personnes qui arrivent sont moins constantes : en 2022, un nombre élevé de MENA afghans est arrivé en Belgique, avant une forte baisse depuis 2024. Les arrivées de jeunes Érythréens et Somaliens ont quant à elle été relativement stables, tandis que celles de jeunes syriens augmentent depuis au moins 2020.⁴

Bien que le nombre total de MENA qui arrivent en Belgique diminue, les taux d'occupation dans les structures d'accueil de première et troisième phase de Fedasil restent exceptionnellement élevés. Malgré cela, le gouvernement a décidé de réaffecter certaines places initialement destinées aux MENA pour accueillir des familles et des adultes. Ainsi, environ 40 % de la capacité des structures de deuxième phase a été convertie en places pour les familles, ce qui accentue encore la pression sur la disponibilité de dispositifs de prise en charge adaptés aux MENA.⁵

Une liste des principales langues parlées par les réfugiés et les MENA par localité n'est pas disponible en Belgique. En se basant sur les cinq nationalités principales des MENA en Belgique, les langues les plus couramment parlées par les MENA en 2024 sont le tigrinya, le dari, le pachto, l'arabe et l'ukrainien.⁶

Un article de De Graeve, Vervliet et Derluyn (2017)⁷ apporte une analyse très pertinente du fonctionnement du système belge pour les mineurs non accompagnés, pris entre contrôle de l'immigration et protection de l'enfance. Bien que fondé sur la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, le dispositif est influencé par une logique de « gestion migratoire » qui distingue les mineurs selon des catégories administratives plutôt qu'en fonction de leurs besoins individuels. Par exemple, à leur arrivée, la plupart des MENA sont placés dans le système d'accueil fédéral plutôt que dans des centres organisés par le système régional d'aide à la jeunesse (à quelques exceptions près liées à des

3 <https://emnbelgium.be/news/500-additional-places-are-made-available-asylum-seekers-homeless-shelter-network-brussels>

4 https://justitie.belgium.be/nl/statistieken/dg_wetgeving_fundamentele_rechten_en_vrijheden#6

5 www.caritasinternational.be/wp-content/uploads/2025/10/Dashboard_2025Janv-Juin_FR.pdf

6 https://justitie.belgium.be/nl/statistieken/dg_wetgeving_fundamentele_rechten_en_vrijheden#6

7 De Graeve, K., Vervliet, M., & Derluyn, I. (2017). Between immigration control and child protection: Unaccompanied minors in Belgium. *Social Work & Society*, 15(1). <https://www.researchgate.net/publication/319542310>

critères de vulnérabilité). Le soutien apporté dans le système d'accueil fédéral ne répond pas aux mêmes critères de qualité que dans le système d'aide sociale à la jeunesse, ce qui se traduit par des procédures standardisées, une attention limitée aux besoins développementaux et un accès inégal à des soins et à des services de qualité, comparativement à ceux offerts par l'aide à la jeunesse régionale. Cela reflète une tension institutionnelle entre, d'une part, la préoccupation humanitaire pour le bien-être des enfants et, d'autre part, le contrôle restrictif des migrations, où la protection dépend des catégories de vulnérabilité plutôt que des droits universels des enfants.

4.2. Centres d'accueil et structures d'hébergement

En juillet 2025, la Belgique disposait d'une capacité d'accueil de 35 322 places. Avec 33 160 personnes hébergées dans le système d'accueil, le taux d'occupation était de 94 %. Par ailleurs, 1 836 personnes figuraient sur liste d'attente pour une place dans le système.⁸

Les MENA en Belgique sont, en principe, accueillis dans un premier temps dans des structures d'accueil spécialisées appelées Centres d'Orientat[i]on et d'Observat[i]on (COO). Au cours de cette *première phase*, une évaluation est réalisée afin de déterminer les besoins spécifiques de chaque enfant. À l'issue de cette évaluation, le MENA est transféré dans un centre d'accueil de *deuxième phase*, où il réside jusqu'à ce qu'une décision soit prise concernant son statut de séjour. Lorsqu'une décision positive est rendue, le MENA peut être transféré vers un logement individuel. Il s'agit de la *troisième phase* où il se prépare à vivre de manière indépendante jusqu'à l'âge de 18 ans.

Selon une cartographie des structures d'accueil disposant de places pour les MENA à Bruxelles, un total de 522 places a été identifié au sein du système officiel d'accueil, ainsi que 208 places dans des structures d'accueil d'urgence, réparties entre différentes phases ou fonctions (pré-accueil, première phase, deuxième phase et troisième phase).

4.3. Politiques nationales, régionales et locales pertinentes pour les MENA

Différentes politiques nationales, régionales et locales sont en place pour répondre aux besoins variés des MENA à Bruxelles.

4.3.1. Mémorandum d'entente non officiel entre deux centres d'accueil bruxellois pour mineurs en transit et le gouvernement de Bruxelles (niveau local)

Depuis mai 2023 à Bruxelles, un accord informel existe entre deux centres d'accueil (Centre Amran et Centre Dubrucq) qui hébergent des MENA en transit, souvent en route vers le Royaume-Uni ou d'autres pays de l'UE. Dans le cadre de cet accord, les centres ne sont pas tenus de signaler la présence des mineurs aux autorités, leur permettant ainsi de rester jusqu'à trois mois. Bien que ce dispositif offre un

⁸ <https://fedasil.be/nl/node/30>

hébergement et un soutien temporaires, il fonctionne en dehors du cadre légal ou politique formel et n'est pas officiellement reconnu. Au moment de la rédaction de ce rapport, l'existence de ces deux centres est menacée. Les places initialement réservées aux MENA pourraient désormais être réaffectées à l'accueil d'adultes.

4.3.2. Logement (niveau régional)

La pénurie de logements privés à Bruxelles (et en Belgique en général), ainsi que la capacité limitée des initiatives locales d'accueil de troisième phase, entravent la transition des MENA âgés de plus de 15 ans disposant d'un statut de séjour vers un logement autonome. En raison de ces tensions sur le logement, les MENA sont parfois contraints de prolonger leur séjour dans les centres d'accueil ou d'accepter un transfert vers une autre ville ou région, ce qui perturbe leurs réseaux de soutien, compromet leur bien-être et affecte la continuité de leur parcours scolaire. On observe également un manque d'organisations à Bruxelles proposant un accompagnement spécialisé aux MENA dans la recherche de solutions de logement adaptées.

4.3.3. Service des Tutelles (niveau fédéral)

Tout MENA qui arrive en Belgique a immédiatement droit à un tuteur, dont le rôle est de l'aider dans les démarches juridiques et administratives, de suivre son accueil et sa scolarité, et de veiller à son bien-être. La tutelle est gérée au niveau fédéral par le Service des Tutelles, mais ce sont les tuteurs qui s'assurent que les mineurs puissent accéder aux services publics locaux. Cependant, une limite majeure de ce système réside dans le fait que, sans tuteur, les MENA ne peuvent pas accéder à certains services essentiels; par exemple, il leur est impossible d'ouvrir un compte bancaire en l'absence d'un tuteur.

4.3.4. Système d'allocations familiales (niveau régional)

Après l'obtention d'un statut de séjour, les MENA résidant à Bruxelles ont droit à une allocation familiale et à une aide sociale. Il s'agit d'une prestation mensuelle dont le montant varie en fonction de l'âge du mineur. Ce système diffère des allocations régionales en Flandre ou en Wallonie, où les MENA peuvent déjà bénéficier de ce soutien alors qu'ils sont encore en procédure de séjour.

4.3.5. Centre public d'aide sociale (CPAS/OCMW) (niveau fédéral/local)

Après avoir quitté le système d'accueil, les réfugiés reconnus qui ne travaillent pas encore ont droit à l'aide sociale. Celle-ci comprend :

- un revenu mensuel;

- une prime d'installation (une aide financière unique destinée à aider à l'achat de mobilier après avoir quitté une situation de sans-abrisme; quitter le système d'accueil est considéré par l'État comme équivalent à une situation de sans-abrisme);
- l'aide d'un travailleur social;
- si nécessaire, un soutien financier pour les frais médicaux.

Les MENA ont également droit à accéder au système d'aide sociale, à condition que le besoin soit démontré et qu'ils ne soient pas demandeurs d'une protection internationale (les MENA encore en procédure d'asile reçoivent une aide matérielle de Fedasil).

Bien que les CPAS/OCMW opèrent dans un cadre juridique fédéral, ils fournissent leurs services au niveau local. Chaque CPAS/OCMW est rattaché à l'administration communale locale et son champ d'action est limité au territoire de ladite commune. Ainsi, même si ces organismes offrent les mêmes possibilités et formes d'aide, les modalités pratiques peuvent varier et certaines communes peuvent offrir des avantages supplémentaires, au-delà du cadre fédéral.

4.3.6. DASPA/OKAN (niveau régional)

Il s'agit d'un type de scolarisation proposé à tous les mineurs nouvellement arrivés et non francophones ou néerlandophones, âgés de 12 à 18 ans. En Flandre, ce dispositif s'appelle OKAN, en Wallonie DASPA, et à Bruxelles les deux options sont possibles selon la langue choisie. L'objectif est de se concentrer, en moyenne pendant un an, sur l'acquisition de la langue (néerlandais ou français) et l'intégration, après quoi les élèves peuvent intégrer les classes de l'enseignement secondaire. Bien que cette structure offre aux élèves un environnement sûr et favorable au développement de leurs compétences linguistiques, elle entraîne fréquemment une ségrégation de fait. Les classes DASPA/OKAN sont souvent organisées dans des salles distinctes et, dans certains cas, même dans des ailes ou des bâtiments séparés, ce qui limite les interactions avec les autres élèves.⁹ Dans l'enseignement primaire, ce dispositif n'existe pas : les jeunes enfants (moins de 12 ans) issus de l'immigration fréquentent souvent les mêmes classes que leurs camarades belges.

La capacité locale des classes OKAN/DASPA à Bruxelles n'est pas toujours suffisante, ce qui conduit parfois les MENA à attendre plusieurs mois avant de pouvoir commencer leur scolarité. Plusieurs établissements bruxellois proposent

⁹ Van den Bogaard, R.-M., Groeninck, M., Verhaeghe, F., Orsini, G., & Vandevoordt, R. (2025). Policy Brief 6: Education: Entering and leaving OKAN [Policy brief]. REFUFAM. <https://refufam.be/wp-content/uploads/2025/01/PB6.-Education.-ENG.pdf>

des programmes DASPA ou OKAN, bien qu'aucune donnée spécifique sur leur capacité ne soit disponible.

La recherche existante indique que les MENA accordent systématiquement une grande importance à la réussite scolaire; toutefois, les caractéristiques structurelles du système éducatif limitent fréquemment leurs opportunités et leurs résultats. Après leur première année en DASPA ou OKAN, les MENA sont surreprésentés dans les filières professionnelles et professionnelles à temps partiel, ainsi que dans les programmes destinés aux apprenants présentant des besoins éducatifs particuliers. À l'inverse, ils demeurent sous-représentés dans les filières générales et techniques, qui servent généralement de voie préparatoire à l'enseignement supérieur. Par ailleurs, les MENA qui atteignent l'âge de 18 ans ou perdent leur statut de séjour avant d'avoir achevé leur année en DASPA ou OKAN présentent un risque accru de sortie prématurée du système scolaire sans l'obtention d'une qualification officielle.¹⁰

4.3.7. Plan MENA (niveau régional)

En 2015, un accord a été conclu entre Fedasil et le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de créer des lieux d'accueil spécialisés pour les MENA vulnérables (souvent âgés de moins de 15 ans), gérés par le Service d'aide à la jeunesse (SAJ). Au total, 130 places ont été créées dans le cadre de ce plan, qui s'inscrit dans la deuxième phase de l'accueil.

4.3.8. Soins de santé (niveau fédéral)

En Belgique, les MENA ont droit à une assurance maladie de base (mutuelle) après avoir fréquenté l'école pendant trois mois. Pour ceux qui ne disposent pas encore d'une telle assurance, Fedasil fournit des soins médicaux aux MENA qui sont en procédure d'asile, tandis que le CPAS/OCMW couvre les besoins médicaux urgents des MENA qui ne sont pas demandeurs d'une protection internationale. Les études empiriques indiquent que les MENA en Belgique présentent des taux significativement plus élevés d'anxiété sévère, de dépression et de symptômes de stress post-traumatique (accentués par des expériences traumatiques, des facteurs de stress quotidiens et les incertitudes liées aux procédures d'asile), non seulement par rapport à leurs pairs nés dans le pays d'accueil, mais également par rapport aux adolescents réfugiés arrivés en Belgique avec leurs parents. Malgré ces niveaux élevés de détresse psychologique, la disponibilité et l'accessibilité des

¹⁰ De Graeve, K., Vervliet, M., & Derluyn, I. (2017). Between immigration control and child protection: Unaccompanied minors in Belgium. *Social Work & Society*, 15(1). <https://www.researchgate.net/publication/319542310>

services psychologiques et psychiatriques pour les MENA restent insuffisantes, loin de répondre à l'ampleur de leurs besoins en santé mentale.¹¹

4.3.9. Évaluation de l'âge (niveau fédéral)

À l'arrivée en Belgique (ou à un stade ultérieur de la procédure de séjour), le Service des Tutelles, l'Office des étrangers ou d'autres acteurs étatiques peuvent émettre des doutes quant à l'âge déclaré d'un mineur. Actuellement, l'âge est évalué à l'aide du « triple test » : une radiographie de la clavicule, du poignet et des dents. La précision et la fiabilité de cette pratique ont été vivement critiquée par le monde médical et les ONG.

En 2024, 1 713 procédures d'évaluation de l'âge ont été menées en Belgique et le Service des Tutelles a rendu 1 654 décisions, déclarant un peu plus de 30 % des personnes concernées comme mineures. Des décisions de justice belges¹² ont précisé que les documents officiels doivent primer sur les examens médicaux d'évaluation de l'âge, qui, en théorie, ne devraient être utilisés qu'à titre subsidiaire même si, dans la pratique, cela ne change pas grand-chose. Lorsque des documents sont présentés, ils sont souvent considérés comme falsifiés. Le Pacte européen sur la migration et l'asile prévoit une réforme en profondeur de la procédure d'évaluation de l'âge, incluant une phase multidisciplinaire et le recours aux examens médicaux uniquement en dernier ressort. Ces réformes sont prévues pour juin 2026.¹³

4.3.10. Regroupement familial (niveau fédéral)

Le regroupement familial est une procédure complexe pour laquelle de nombreux réfugiés, et plus particulièrement les MENA, nécessitent l'appui d'organisations professionnelles.¹⁴ À Bruxelles, Caritas International propose ce type d'assistance, mais fait face à des listes d'attente très longues. Il existe un besoin important d'organisations offrant un accompagnement dans cette procédure. Par ailleurs, on constate un manque d'organisations proposant une aide pour les démarches

¹¹ De Graeve, K., Vervliet, M., & Derluyn, I. (2017). Between immigration control and child protection: Unaccompanied minors in Belgium. *Social Work & Society*, 15(1). <https://www.researchgate.net/publication/319542310>

¹² Tribunal de première instance, Liège, Chambre de la famille. (2023, June 16). *Jugement Rrg n° 22/1560/B relatif à la reconnaissance en Belgique d'un acte de naissance guinéen* [Judgment Rrg No. 22/1560/B concerning recognition in Belgium of Guinean birth certificate]. Retrieved from https://www.vreemdelingenrecht.be/sites/default/files/media/files/2024-10/20230616_Rb_Luik.pdf et

Tribunal de première instance, Namur, division Namur, 2^e chambre — Famille. (2024, April 17). *Jugement, Rôle n° 24/147/B* [Judgment, case no. 24/147/B]. Retrieved from https://www.vreemdelingenrecht.be/sites/default/files/media/files/2024-12/20240417_Rb_Namen.pdf

¹³ https://home-affairs.ec.europa.eu/policies/migration-and-asylum/pact-migration-and-asylum_en

¹⁴ Bergset, K. *Et al.* (2025). On the reconstruction of family life and 'institutional forms of care': Family reunification with unaccompanied minors in Belgium and Norway. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 51(5), 1

administratives et la recherche de logement une fois la famille arrivée. L'absence de soutien exerce une pression considérable sur le mineur déjà présent en Belgique.

Les récentes modifications législatives (2024–2025) ont restreint le regroupement familial pour les MENA, notamment par l'exclusion des personnes bénéficiant de la protection subsidiaire et par la réduction du délai d'introduction de la demande pour les jeunes adultes, passant de 12 à 3 mois. La société civile estime que ce délai est irréalisable, et un recours est en cours.¹⁵

4.4. Conclusions sur les services, programmes et projets

La plupart des services qui ont une incidence sur la vie des mineurs étrangers non accompagnés en Belgique sont organisés au niveau fédéral, avec une influence limitée du niveau local. Ce n'est généralement qu'une fois que les MENA quittent le système d'accueil officiel, le plus souvent après avoir obtenu le statut de résident et atteint l'âge de 18 ans, qu'ils ont accès à davantage de services publics au niveau local. Des éléments clés tels que la tutelle, l'évaluation de l'âge et la politique d'accueil sont coordonnés au niveau fédéral, tandis que l'accès au logement, à l'éducation et aux services sociaux dépend de la mise en œuvre régionale et communale.

Cette répartition entraîne une dispersion des politiques concernant les MENA entre les niveaux fédéral, régional et local, aboutissant à une gouvernance fragmentée. Si les instances fédérales (telles que le Service des Tutelles, l'Office des Étrangers et Fedasil) assurent la protection juridique et les services de base, les initiatives régionales et locales offrent un soutien éducatif, en matière de logement et d'intégration. Ce système à plusieurs niveaux peut générer des incohérences tant dans l'accès aux services que dans leur qualité.

Les accords informels, tels que le protocole d'entente entre certains centres d'accueil bruxellois, permettent de fournir un hébergement temporaire et une protection aux MENA en transit. Toutefois, l'absence de reconnaissance formelle et de base juridique limite la supervision, la planification à long terme et l'intégration de ces initiatives dans les cadres politiques officiels.

Les lacunes structurelles dans la prestation des services sont très répandues, reflétant souvent des dynamiques nationales plus larges, telles que la pénurie de logements privés et la capacité limitée des structures d'accueil, qui entravent la

¹⁵ Caritas International Belgique. (2025, June 4). *Vivre en famille est un droit et non un luxe*. <https://www.caritasinternational.be/fr/asile-et-migration/vivre-en-famille-est-un-droit-et-non-un-luxe/>; European Council on Refugees and Exiles (ECRE). (2025). *AIDA country report: Belgium – 2024 update*. Asylum Information Database. https://asylumineurope.org/wp-content/uploads/2025/06/AIDA-BE_2024-Update.pdf

transition des MENA vers l'autonomie. Par ailleurs, les programmes d'intégration axés sur l'apprentissage linguistique (DASPA/OKAN) offrent un environnement d'apprentissage favorable, mais entraînent souvent une ségrégation et un accès retardé à l'enseignement ordinaire. Les contraintes structurelles du système éducatif orientent de manière disproportionnée les MENA vers des filières professionnelles ou des parcours adaptés aux besoins spécifiques, limitant ainsi leurs opportunités d'accès à l'enseignement supérieur. Enfin, malgré leur droit à l'assurance maladie de base et aux soins médicaux, la disponibilité des services psychologiques et psychiatriques demeure insuffisante pour répondre aux besoins étendus des MENA.

5. Résumés quantitatifs et qualitatifs des entretiens avec les MENA

5.1. Notes méthodologiques

Les entretiens menés avec les MENA combinaient une approche quantitative et qualitative afin d'explorer en profondeur la complexité de leur situation sociale et de leurs besoins non satisfaits. Le recrutement des MENA à Bruxelles pour participer aux entretiens s'est avéré plus difficile que celui des parties prenantes, notamment en raison du temps requis, de la nécessité d'instaurer un climat de confiance et le recours à plusieurs stratégies de mobilisation. Bien que l'objectif d'au moins 10 participants MENA ait été atteint, il a été difficile de convaincre les mineurs de participer, ceux-ci étant souvent préoccupés par leur procédure d'asile, leur situation de logement ou le regroupement familial. Certaines organisations n'ont pas pu apporter leur aide, soit en raison de leur charge de travail, soit parce qu'elles n'ont pas répondu aux demandes. La méthode de recrutement la plus efficace a consisté à passer par les tuteurs légaux, capables d'expliquer clairement le projet et de rassurer les mineurs. Malgré ces efforts, la participation des filles et des mineurs de moins de 15 ans est restée limitée, ce qui reflète à la fois leur moindre représentation et l'attitude protectrice des travailleurs sociaux.

Les entretiens ont été réalisés dans des lieux choisis pour le confort des mineurs, tels que les centres d'accueil, des bureaux ou des espaces publics. Certaines questions ont nécessité une simplification ou une traduction, ce qui comportait parfois le risque d'orienter les réponses, tandis que les conversations informelles après l'entretien ont souvent fourni des informations plus riches. Les entretiens ont généralement duré plus d'une heure, et un cas a nécessité une attention particulière en raison de la santé mentale du participant. Malgré ces difficultés, les entretiens ont permis d'obtenir des informations qualitatives précieuses ainsi que des données quantitatives permettant de mieux comprendre la situation des MENA et leurs besoins non satisfaits à Bruxelles.

5.2. Résumé des entretiens avec les MENA

5.2.1. Informations générales sur les MENA interrogés

Au total, 11 MENA ont été interrogés à Bruxelles. Il s'agissait d'un groupe composé de 10 garçons et d'une fille, âgés de 15 à 22 ans selon leur déclaration. Leurs origines nationales reflètent la diversité des trajectoires de migration forcée vers la Belgique, avec des participants originaires de Syrie, d'Afghanistan, de Guinée, de Colombie, d'Ukraine, du RD Congo et de l'Érythrée, ainsi qu'un participant disposant d'une double nationalité Ukraine-libanaise.

Les raisons ayant conduit les MENA à quitter leur pays d'origine étaient principalement liées à l'insécurité et à la violence, citées par 9 des 11 participants. Pour plusieurs d'entre eux, ces motifs étaient renforcés par d'autres facteurs, tels que la poursuite d'études (3 MENA) ou des circonstances politiques (2 MENA). D'autres raisons, moins fréquentes mais significatives, incluaient des conflits familiaux, le fait d'être orphelin, la quête d'un avenir meilleur et des pressions liées aux normes socioculturelles (dans un cas, possiblement liées à l'identité sexuelle ou à la conscription militaire, selon les indications du répondant). Ces témoignages mettent en évidence les facteurs multiples et interconnectés de la migration, qui dépassent souvent un simple élément déclencheur et qui s'inscrivent dans des dynamiques à la fois structurelles et personnelles.

En ce qui concerne la mobilité future, les participants ont exprimé un mélange de stabilité et d'incertitude. 6 MENA prévoyaient de rester à Bruxelles. D'autres se montraient plus mobiles ou indécis : l'un avait des projets imminents de déménager dans une autre ville, tandis que 3 envisageaient un déplacement à l'intérieur de la Belgique, souvent conditionné par la poursuite de leurs études ou l'amélioration de leur situation. Un participant a exprimé une aspiration à long terme de s'installer au Canada, tandis que deux autres étaient indécis, principalement en raison de procédures d'asile en cours qui créaient un sentiment d'instabilité et limitaient leur capacité à planifier l'avenir.

Les situations de logement des participants variaient entre des dispositifs institutionnels et informels. 4 MENA vivaient avec des membres de leur famille (oncles, tantes ou cousins) dans des logements privés, tandis que 3 autres parvenaient à vivre de manière autonome dans un logement privé. 3 autres résidaient dans des centres d'accueil Fedasil, et un participant se trouvait dans un studio géré par *Youth in Transit*, une initiative de troisième phase d'accueil pilotée par Caritas International.

La plupart des MENA (7 sur 11) ont décrit leur état de santé général comme « bon ». Cependant, cette appréciation ne correspondait pas toujours à leur bien-être psychologique : 1 de ces 7 a également exprimé des incertitudes concernant sa santé mentale, et plusieurs autres ont mentionné des difficultés quotidiennes. 3 MENA ont évalué leur santé comme « moyenne », et un comme « très mauvaise ». 6 participants ont rapporté des problèmes de santé récurrents affectant leur vie

quotidienne, principalement liés à une détresse psychologique (crises de panique ou des pensées suicidaires) ainsi qu'au stress de la procédure d'asile, aux erreurs perçues lors de l'évaluation de l'âge ou l'inconfort des conditions d'accueil. Dans l'ensemble, la santé physique semblait relativement stable, tandis que le bien-être mental était souvent fragile, soulignant le coût émotionnel d'une incertitude prolongée et de conditions de vie inadéquates.

Les parcours scolaires des participants présentaient une grande diversité. 1 MENA avait achevé l'enseignement préscolaire, 3 avaient terminé l'enseignement primaire, 5 avaient terminé le cycle inférieur du secondaire, et 2 avaient achevé le cycle supérieur du secondaire (dont 1 avait également entamé des études supérieures avant sa migration).

Au moment des entretiens, 1 MENA était inscrit dans des classes DASPA, 5 poursuivaient des études secondaires supérieures, et 1 se préparait à commencer des études supérieures. 4 autres ne fréquentaient pas actuellement l'école. Leurs situations reflétaient des obstacles à la fois structurels et personnels : 1 souhaitait étudier mais ne le pouvait pas, ayant été déclaré majeur ; 1 autre venait d'arriver et n'avait pas encore pu s'inscrire ; un troisième prévoyait de commencer des cours de néerlandais mais rencontrait des retards liés à des difficultés bureaucratiques et de santé mentale ; enfin, un participant restait indécis quant à la poursuite de sa scolarité.

5.2.2. Statut de réfugié et de tutelle des MENA

Parmi les 11 MENA interviewés, 2 bénéficiaient d'un statut de protection temporaire, tandis que 9 avaient introduit une demande de protection internationale. Parmi ces 9 personnes, 4 avaient déjà obtenu le statut de réfugié, 4 attendaient encore une décision, et dans un cas la situation restait incertaine, bien qu'il semble probable que la personne n'ait pas encore introduit de demande.

Les situations en matière de tutelle variaient également considérablement. 2 MENA disposaient d'un tuteur officiel au moment de l'entretien, tandis que 5 en avaient eu un jusqu'à l'âge de 18 ans. 3 participants n'avaient pas de tuteur en raison d'une évaluation d'âge les ayant considérés comme majeurs (dont 1 contestait cette décision), et 1 participant était déjà majeur à son arrivée en Belgique. Ces résultats illustrent l'impact déterminant des décisions administratives relatives à l'âge sur l'accès à la protection et aux mécanismes de soutien.

Enfin, la recherche visait également à inclure des mineurs en transit. Toutefois, malgré les démarches entreprises auprès de plusieurs centres d'accueil hébergeant ce public, aucun mineur en transit n'était disponible ou disposé à participer. Cette participation limitée met en évidence les difficultés à atteindre des populations migrantes hautement mobiles et souvent en situation de grande précarité.

5.2.3. Les besoins des MENA et leur évaluation des services juridiques et sociaux

Au fil des entretiens, les MENA ont exprimé une diversité de besoins pouvant être regroupés en six grandes catégories : soutien financier, éducation, accompagnement juridique et social, logement, relations sociales et familiales et autres besoins pratiques.

Leurs observations concernant les services disponibles à Bruxelles ont révélé à la fois une appréciation pour certains soutiens existants et la persistance de nombreux obstacles. Plusieurs MENA ont notamment souligné les délais d'attente importants pour les procédures administratives et les demandes de services, ainsi qu'une confusion bureaucratique fréquente et des barrières linguistiques lors de leurs interactions avec les administrations communales ou les CPAS.

À l'inverse, le soutien apporté par des organisations à but non lucratif telles que Caritas, Mentor Jeunes, Exil, Maison Babel et le Collectif des Femmes a été perçu de manière très positive. Ces acteurs sont souvent décrits comme allant « au-delà » de leur mandat, en offrant une aide personnalisée, un accompagnement dans les démarches et un soutien à la traduction. L'assistance psychologique fournie par les ONG et les hôpitaux a reçu des appréciations mitigées, reflétant des différences en termes de fréquence, de sensibilité culturelle et d'accessibilité linguistique.

Soutien financier

Plusieurs MENA ont souligné la nécessité d'une aide financière rapide après leur transition des centres d'accueil vers une vie autonome. Les retards dans l'accès au soutien du CPAS ont entraîné des situations de grande précarité, en particulier lorsque le loyer et les meubles de base devaient être payés immédiatement. Comme l'a expliqué un participant:

« Oui, en ce moment, c'est vrai que j'ai besoin d'aide financière parce que nous sommes nouveaux ici. L'OCMW (CPAS) n'a pas encore commencé à nous donner de l'argent. Comme vous pouvez le voir, même la maison est vide parce que nous n'avons rien reçu. Nous vivons simplement avec l'argent que nous avions avant. »

D'autres ont évoqué le besoin de microcrédits ou d'opportunités d'emploi flexibles afin d'atteindre l'autonomie financière. Un répondant bénéficiant d'un soutien financier du CPAS a indiqué que c'était « Bien. Ils te donnent ce dont tu as besoin pour survivre ». Cependant, plusieurs MENA ont noté que certaines allocations de poche étaient trop faibles pour couvrir les besoins essentiels, en particulier pour ceux percevant de petits salaires au sein des centres.

Éducation

L'éducation est apparue comme une aspiration majeure, mais aussi comme un domaine d'exclusion pour certains. Si plusieurs MENA pouvaient suivre des études, d'autres n'avaient pas accès à l'école ou aux cours en raison de leur statut juridique ou de leur situation familiale. Par exemple, une mère célibataire ne pouvait pas assister aux cours faute d'accès à un service de garde, et d'autres se sont vus refuser l'inscription après avoir été classés comme adultes à la suite d'évaluations d'âge.

« J'aime toujours mon enfance. J'aurais voulu aller à l'école, mais la situation n'était pas bonne, c'est pour cela que je n'y suis pas beaucoup allé, oui, j'y ai passé seulement quatre ans. J'étais vraiment très petit. Mais ce temps-là me manque encore, et l'école me manque aussi. J'aimerais pouvoir acquérir des connaissances, devenir quelqu'un qui peut aider les autres, comme un professeur... Beaucoup de fois, ils (la commune) disent : "Oh, nous n'avons pas le droit de te donner l'autorisation d'aller travailler ou d'aller à l'école." Alors je me sens vraiment sans espoir et impuissant aussi. »

D'autres ont exprimé le souhait de bénéficier de davantage d'opportunités d'apprentissage informel et d'échanges linguistiques, comme de l'aide aux devoirs ou des exercices de conversation.

Les écoles ont été généralement évaluées positivement par ceux qui y étaient ou y ont été inscrits. De nombreux participants ont décrit les enseignants comme soutenant et empathiques, l'école offrant structure et stabilité émotionnelle. Bien que certains aient signalé des problèmes tels que le racisme ou le manque d'organisation, la plupart a considéré l'école comme une source clé de bien-être et d'inclusion.

« Mon rêve d'enfance est de poursuivre mes études à l'université et d'avoir un bon niveau d'études, mais la vie peut parfois être difficile. »

Assistance juridique et sociale

L'accès à l'assistance juridique et sociale variait considérablement. Certains mineurs ont décrit des relations solides avec leurs tuteurs ou assistants sociaux, tandis que d'autres ont rencontré de longs délais pour obtenir des rendez-vous ou un contact limité. Dans l'ensemble, il semble que les tuteurs jouent un rôle important pour connecter les MENA à d'autres activités, clubs et organisations, élargissant ainsi le réseau social de l'individu. Plusieurs MENA déclarés majeurs ont perdu tout accès à un tuteur, les laissant sans représentation pour contester cette décision. Une autre mineure a dû attendre la nomination d'un nouveau tuteur après que son premier tuteur est tombé malade, ce qui a entraîné beaucoup de stress.

« Je ne me souviens pas combien de temps cela a pris, mais l'essentiel, c'est que, en tant que mineur ici en Belgique, une fois le tuteur nommé, les choses avancent plus facilement, c'est-à-dire que vous pouvez voir

votre avocat, passer des entretiens, et tout ça. J'avais donc quelques amis, des mineurs qui avaient un tuteur, et pour eux, les démarches allaient plus vite. J'étais donc un peu stressé à ce moment-là. »

Les participants ont également décrit une confusion ou une détresse liée à la complexité des procédures d'asile et aux recours. Quelques-uns ont exprimé leur insatisfaction à l'égard des avocats ou des services psychologiques (et le besoin de ce type de services a été mentionné), en soulignant soit un engagement minimal, soit des barrières linguistiques. En revanche, 1 MENA bénéficiant d'un suivi psychiatrique et psychologique régulier a décrit ce soutien comme très bon et bénéfique pour son bien-être.

Certains MENA interrogés dans le cadre de cette recherche ont exprimé leur frustration face aux longs délais dans les procédures administratives et l'accès aux services, par exemple lorsqu'ils sollicitent une aide financière auprès du système d'aide sociale ou lorsqu'ils demandent un « buddy ». Outre ces délais importants, il semble exister une certaine confusion bureaucratique et administrative au niveau de la commune ou du CPAS : ainsi, un MENA explique qu'il ne parvient pas à obtenir sa carte orange et ne comprend pas pourquoi. Un autre témoigne de difficultés de communication au CPAS lors de l'arrivée de sa famille : un traducteur était nécessaire, mais aucun n'était disponible, ce qui l'a contraint à rester à la maison et à traduire pour eux, au détriment de sa scolarité.

Logement et structures d'accueil

Les conditions de logement des MENA interrogés étaient souvent précaires. De plus, ceux qui avaient obtenu ou attendaient un regroupement familial ont signalé des problèmes de surpopulation et/ou des difficultés à trouver des appartements plus grands ou abordables. D'autres restaient dans des centres d'accueil, souvent perçus comme restrictifs (« semblables à une prison ») et inconfortables.

« D'une certaine manière, on se dit : « Non mais attends, on dirait un peu qu'on est en prison. » C'est un peu pitoyable. Être dans ce genre de conditions, non seulement pour moi, mais aussi en voyant les autres dans la même situation, parce que je suis quelqu'un de très sensible... Voir une autre personne aller mal, cela ouvre une fenêtre émotionnelle très grande. Ça peut beaucoup m'affecter. Donc oui, ce sont des choses qui me touchent vraiment. »

La surpopulation, les problèmes d'hygiène, la mauvaise qualité de la nourriture et l'absence de chauffage ont été fréquemment mentionnés. Certains participants ont décrit une grande tension émotionnelle et un sentiment de solitude dans ces conditions.

« J'ai ce type de problème (de santé mentale). Alors parfois, je me sens vraiment seul et, je dois le dire, vraiment désespéré. Je n'ai personne, et parfois cela me fait pleurer. »

Un répondant a exprimé un certain niveau d'apathie face aux conditions de vie dans le centre, après avoir tenté sans succès de discuter avec la direction au sujet de changements :

« C'est vraiment parfois l'environnement dans lequel on vit qui te conditionne. J'ai écrit beaucoup de courriels à la direction (de Fedasil). J'ai parlé aux gens, et tout ce qu'ils ont répondu, c'est : « D'accord, nous allons résoudre le problème. » Ce ne sont que des paroles, aucun changement, aucun résultat. À la fin, je suis seul, je ne peux pas changer le monde, je fais juste avec [je fais juste ce que je peux]. »

Les évaluations du personnel des centres d'accueil étaient mitigées. Certains MENA ont apprécié le soutien pratique (comme l'aide pour les visites médicales ou les démarches bancaires) tandis que d'autres ont décrit de l'indifférence, une mauvaise communication ou des informations erronées.

« Il faut leur rappeler tous les jours, sans arrêt, de faire ce qu'il faut . Même si tu le dis trois fois, et ensuite que tu arrêtes de demander, ils ne feront pas attention à ce que tu veux. »

Relations sociales et familiales

L'absence de famille et les opportunités limitées de contacts sociaux constituaient des thèmes récurrents. Les MENA ont exprimé le besoin d'amitié, de mentorat et d'engagement communautaire pour réduire l'isolement. Certains espéraient un regroupement familial ou recherchaient des réseaux informels, tels que des « buddies » pour pratiquer le néerlandais ou participer à des activités communes. L'accès à des livres, au sport ou à des activités créatives a également été mentionné comme moyen de faire face à la solitude et à l'incertitude.

« Cet été, j'ai été trois jours dans un camp avec Tunoso (une organisation jeunesse); nous avons fait du canoë; c'était super, avec d'autres jeunes... J'étais heureux et je riais beaucoup. »

Autres besoins pratiques

Plusieurs MENA ont mentionné des besoins quotidiens tels que l'accès aux cartes de transport, aux vêtements d'hiver et au permis de conduire. L'emploi constituait une autre préoccupation majeure : nombreux étaient ceux qui souhaitent travailler pour subvenir à leurs besoins ou soutenir des proches à l'étranger, mais ils se heurtent à des obstacles administratifs.

5.2.4. Les expériences des MENA avec les forces de l'ordre, la police des frontières

La majorité des interactions avec les forces de l'ordre étaient limitées et généralement perçues comme positives (la plupart des personnes interrogées ont indiqué avoir eu peu d'interactions avec la police). En Belgique, ces interactions étaient minimales, et se limitaient principalement à des contrôles de routine (par exemple, vérification de tickets de bus ou de la domiciliation), sans qu'aucune expérience négative ne soit rapportée. L'approche personnelle perçue comme diplomatique et cordiale contribuait à des interactions fluides.

Un mineur a toutefois mentionné une interaction avec la police des frontières en Biélorussie/Pologne lors de son parcours migratoire, en disant : « *ils (la police) t'attrapent et ils jouent avec toi, ah parfois tu ne te sens même plus humain. Mais là-bas, dans les villes, ça va.* »

Deux MENA ont mentionné des rencontres avec la police :

- Dans un cas, un participant a été menotté et conduit au poste de police après avoir été soupçonné à tort de vandalisme. Il a ensuite été libéré lorsque les images de vidéo surveillance ont montré qu'il n'était pas impliqué, et la police l'a rappelé pour présenter ses excuses. Il n'a pas estimé avoir été maltraité par les policiers.
- Un autre participant a décrit avoir été conduit au poste de police après avoir oublié son ticket de bus, mais a déclaré que les agents « ont fait ce qui était nécessaire » et l'ont traité correctement. Ces incidents illustrent que, bien que des malentendus puissent survenir, ils ont été résolus sans escalade ni abus.

5.2.5. Les expériences des MENA en matière de discrimination, de violence

La plupart des MENA ont rapporté peu ou pas d'expériences directes de discrimination en Belgique. Cependant, plusieurs ont décrit des moments de frustration ou d'inconfort reflétant des formes subtiles ou indirectes d'exclusion. Cela incluait le manque de flexibilité ou de compréhension du personnel de cuisine dans les centres d'accueil, l'impolitesse ou le manque de respect de certains prestataires de services, et des remarques racistes occasionnelles de la part d'enseignants.

Quelques participants ont également mentionné un racisme perçu à travers des regards ou des attitudes, et un MENA a décrit un sentiment de malaise lorsqu'on lui a posé des questions intrusives sur sa sexualité dans une structure d'accueil communautaire ukrainienne.

Aucun participant n'a signalé d'incident de violence physique de la part des prestataires de services. Néanmoins, plusieurs ont souligné que l'incertitude prolongée liée aux procédures de séjour et la menace constante d'une expulsion

généraient une détresse psychologique pouvant être vécue comme une forme de violence structurelle ou émotionnelle.

5.2.6. Les expériences des MENA avec la procédure d'évaluation de l'âge

Parmi les 11 MENA interrogés, 6 n'ont pas dû se soumettre à une évaluation de l'âge, aucun doute n'ayant été émis concernant l'âge déclaré. 2 participants ont suivi la procédure et ont estimé que le résultat était exact. Comme l'a expliqué l'un d'eux :

« Ils m'ont donné le bon âge ; c'est à la fois bien et pas bien... c'est important, mais certaines personnes, on voit directement qu'elles sont mineures alors pourquoi les obliger à passer le test ? »

Trois autres ont indiqué que la procédure avait évalué leur âge de manière incorrecte, les laissant confus et stressés par le résultat. 2 d'entre eux ont ensuite obtenu des certificats de naissance et étaient en train de faire appel de la décision : l'un d'eux ayant déclaré avoir moins de 16 ans, tandis que le test l'avait estimé à presque 22 ans.

« Ils nous ont tous donné 22 ans... Si c'était un vrai test d'âge, je m'attendais à des différences, mais comment se fait-il que nous ayons tous eu le même âge : 21 ans et 6 mois ? Tous... Je n'étais pas satisfait du résultat qu'ils nous ont donné. »

Bien que de nombreux MENA reconnaissent que de telles procédures peuvent avoir un but administratif, un fort sentiment de méfiance ressort vis-à-vis de leur équité et de leur fiabilité. Plusieurs ont considéré le processus comme arbitraire et, dans certains cas, préjudiciable. En particulier lorsque le résultat entraîne la perte de protection ou l'exclusion de services de soutien réservés aux mineurs.

« Non, [je trouve ça] un peu discriminatoire, je ne sais pas, c'est un peu louche. Oui, je comprends ce qu'ils font. Je comprends vraiment. Parce que beaucoup de gens arrivent ici, et n'ont pas toujours l'âge qu'ils déclarent. Mais oui, si tu as quelque chose pour prouver ton âge [des documents], je pense qu'ils devraient prendre en compte ce que nous apportons. »

6. Résumés quantitatifs et qualitatifs des entretiens avec les parties prenantes

6.1. Notes méthodologiques

Le recrutement des parties prenantes a été relativement simple. La plupart a été contactée par e-mail, avec une présentation du projet et une demande de participation à un entretien. Certains acteurs locaux (par exemple une initiative

locale d'accueil et de services menée par le CPAS d'Uccle) ont été contactés à plusieurs reprises pour apporter leur contribution sur le sujet, mais n'ont finalement pas donné suite.

Au total, 14 entretiens ont été réalisés avec des représentants d'un large éventail d'acteurs : centres d'accueil, centres d'hébergement d'urgence, services des familles d'accueil, tuteurs légaux, Service des Tutelles, ONG, organisations de jeunesse, services d'intégration et un avocat.

Les parties prenantes ayant participé aux entretiens se sont montrées généralement ouvertes et disposées à partager des informations. Il semblait que les personnes travaillant avec les MENA sont passionnées par cette cause et étaient donc majoritairement désireuses de partager leur expertise.

6.2. Résumé des entretiens avec les parties prenantes

6.2.1. Types d'organisations, fonctions, années d'expérience et qualifications des personnes interrogées

Au total, 14 parties prenantes ont été interrogées, dont 8 appartenaient à des organisations à but non lucratif, 5 étaient des acteurs régionaux (dont deux centres d'urgence fonctionnant comme des ONG mais financés par la région bruxelloise) et une personne représentait un acteur étatique. Les personnes interrogées occupaient diverses fonctions, telles que coordinateur de projet, coordinateur d'équipe, responsable de centre et conseiller politique. Leurs rôles couvraient le travail social, la tutelle (professionnelle et bénévole), le soutien juridique, l'aide au placement dans des familles d'accueil et le suivi des programmes de logement et d'intégration. Certains se concentraient spécifiquement sur l'accompagnement des mineurs non accompagnés et la prévention de l'exploitation.

Années d'expérience : plusieurs personnes interrogées possèdent une longue carrière, dont une travailleuse sociale comptant plus de 25 ans de pratique auprès des MENA, et un avocat exerçant depuis plus de 20 ans. D'autres ont déclaré avoir entre 5 et 10 ans d'expérience dans des organisations liées aux réfugiés et à la migration. Certains occupent leur poste actuel depuis peu de temps (moins de deux ans), tout en bénéficiant parfois d'une expérience professionnelle préalable dans des secteurs connexes.

Les domaines de formation comprenaient le droit, le travail social et les politiques sociales, les sciences humaines et sociales, les relations internationales et la diplomatie, ainsi que le commerce et la gestion.

6.2.2. Nombre de MENA avec lesquels ils travaillent, leurs défis généraux

Sur l'ensemble des 14 entretiens, le nombre de MENA actuellement suivis par les parties prenantes variait considérablement selon l'organisation, le projet et la fonction de la personne interrogée. Certaines ont indiqué travailler avec de petits groupes, allant de 3 à 25 mineurs (par exemple des travailleurs sociaux, un tuteur légal bénévole, un accompagnateur des familles d'accueil et certains coordinateurs), tandis que d'autres ont mentionné des chiffres beaucoup plus élevés, allant d'environ 50 à plus de 200 jeunes dans le cadre de projets ou de fonctions spécifiques (notamment un avocat, le Service des Tutelles, des responsables de centres d'accueil d'urgence ou un conseiller politique travaillant sur la thématique des enfants disparus).

Les parties prenantes ont identifié de nombreux défis auxquels sont confrontés les MENA avec lesquels elles travaillent, tels que le manque d'accueil spécialisé, la lourdeur des démarches administratives (par exemple pour l'accès au CPAS), des compétences numériques limitées, la difficulté à trouver un logement abordable et de qualité, l'accès complexe aux écoles et à la formation professionnelle, les difficultés à trouver un job étudiant ou des stages (barrières linguistiques et de compétences), ainsi qu'une offre insuffisante de soutien psychologique.

Les parties prenantes ont également rencontré certaines difficultés dans la mise en œuvre de services et leur travail avec les MENA, telles que la difficulté à instaurer la confiance, la perte de contact, les barrières linguistiques, les contraintes administratives, le manque de connaissances sur les MENA chez certains prestataires de services, les différences culturelles, les difficultés comportementales des adolescents, la circulation de fausses informations au sein des communautés et les limitations de financement des organisations.

« Je suis celui qui apporte les mauvaises nouvelles, il peut arriver qu'ils ne reviennent pas. Je suis de leur côté, mais ils ont souvent l'impression que je suis contre eux parce que je dois leur dire que quelque chose n'est pas possible, cela leur donne l'impression que je travaille pour les autorités. Il est difficile de créer un lien de confiance (...) Donc c'est de la désillusion, c'est la fin de beaucoup d'espoirs, de rêves. Je suis un briseur de rêves, mais ce n'est pas moi, c'est la politique. Et je suis le messenger d'une politique que je transforme en informations juridiques procédurales. »

6.2.3. Évaluation des services fournis

Les parties prenantes que nous avons pu interroger fournissaient différents services tels que : hébergement d'urgence, soutien alimentaire et financier, assistance juridique et administrative, diffusion d'informations, soutien psychosocial et émotionnel, accompagnement pour le logement, amélioration de

l'accès aux soins de santé (facilitation des visites chez le médecin, à l'hôpital...), accompagnement et orientation vers l'autonomie, soutien dans les démarches de regroupement familial, soutien éducatif et professionnel, ainsi qu'aide à la recherche d'activités culturelles et sociales.

De nombreuses parties prenantes indiquent qu'elles font de leur mieux compte tenu des circonstances, tout en soulignant qu'il y a toujours place à amélioration. Le système de soutien aux MENA est perçu comme largement fondé sur la demande. Cela appelle à davantage de démarches proactives et de travail de proximité. L'accès à certains services nécessite souvent l'intervention d'un tuteur. Sans tuteur, les démarches deviennent très difficiles. Par ailleurs, de nombreux services sont confrontés à de longues listes d'attente, et le système est parfois perçu comme insuffisamment réactif pour répondre immédiatement aux besoins des MENA. Certains besoins doivent être « traduits » par le tuteur, qui doit ensuite entreprendre des démarches officielles, souvent ralenties par les délais, les procédures complexes et les capacités limitées des services. Le suivi psychologique est souvent jugé insuffisant. Les services existants font un excellent travail, mais il n'y a tout simplement pas assez de structures ayant de l'expérience dans le travail avec les MENA.

Une partie prenante a indiqué que le système s'améliore indéniablement (par rapport à il y a 15–20 ans), mais s'est interrogée sur l'intérêt de ces progrès si les MENA perdent tous ces droits et l'accès aux services lorsqu'ils atteignent 18 ans sans titre de séjour.

« D'un autre côté, c'est un peu le cirque, parce qu'en fait, à mon avis, nous les traitons de mieux en mieux. Nous les accueillons de mieux en mieux, les professionnels sont de mieux en mieux mais, au final, nous avons de moins en moins d'opportunités d'obtenir des permis de séjour parce que la politique migratoire est plus stricte. Donc je ne comprends pas vraiment l'intérêt de tout cela, parce que nous traitons ces enfants de mieux en mieux, mais ensuite, quand ils ont dix-huit ans, nous les jetons dans la rue. »

Une autre partie prenante, travailleuse sociale de longue date auprès des MENA, a exprimé un sentiment similaire : bien que le système de protection des MENA se soit considérablement amélioré depuis ses débuts dans ce domaine, les formes de « mauvais traitements » les plus persistantes aujourd'hui proviennent des retards administratifs et de la pénurie chronique de logements abordables. Ces défis laissent souvent les jeunes attendre des mois pour obtenir une aide financière ou lutter pour trouver un logement stable, malgré leur statut légal et leurs droits.

Les parties prenantes interrogées ont identifié les lacunes suivantes au niveau local : un accès insuffisant aux soins psychologiques, un manque d'hébergement spécialisé pour les MENA ayant des besoins spécifiques (par exemple des troubles psychiques graves ; pour les mineurs non pris en charge dans le système d'asile, tels que les « mineurs en errance »), des barrières linguistiques dans les CPAS et les

communes, un manque d'assistance dans la recherche de logement, un soutien limité dans la transition vers l'autonomie ou après 18 ans, le besoin de davantage de programmes éducatifs permettant de combiner études et travail (ou stages pour ceux qui rencontrent des obstacles linguistiques ou scolaires et ne sont pas prêts à travailler), un besoin accru de soutien pour l'accès des MENA à l'enseignement secondaire ou supérieur et le besoin de centres d'accueil à plus petite échelle, répondant aux mêmes normes de qualité que celles en vigueur dans le système de protection de la jeunesse.

Plus spécifiquement pour les mineurs victimes de traite et/ou disparus : une reconnaissance limitée des indicateurs de traite, une faible auto-identification en tant que victimes et une gestion locale des cas fragmentée entravent un soutien efficace aux mineurs exploités.

Il est important de reconnaître la diversité des profils et des situations des MENA. Bien que la procédure d'asile et le statut légal relèvent de la compétence fédérale (plutôt que locale), ces facteurs influencent de manière décisive l'accès d'un jeune aux services et au soutien, ainsi que les types d'assistance qu'il recherche ou dont il a besoin. Plusieurs organisations interviewées ont reflété cette réalité : par exemple, certaines n'accompagnent ou ne fournissent de services qu'aux mineurs ayant un statut de séjour spécifique, comme une carte orange ou l'annexe 26, voire seulement à ceux qui disposent déjà du statut de réfugié ou de protection subsidiaire.

Un responsable de centre pour mineurs en transit a décrit les importantes difficultés administratives liées à l'obtention de soins médicaux d'urgence pour des jeunes sans mutuelle. Bien que ces mineurs aient légalement droit à des soins de santé d'urgence, la procédure de demande (nécessitant un certificat médical, une enquête sociale et une autorisation temporaire) peut durer jusqu'à deux mois et doit être continuellement renouvelée. Ces retards bureaucratiques compromettent l'accès même aux soins de santé de base, en particulier pour les MENA vivant en dehors des structures d'accueil formelles.

Une autre partie prenante a relaté le cas d'un garçon marocain de 16 ans qui, bien qu'éligible à un placement sous le Service de l'Aide à la Jeunesse, s'est retrouvé sans hébergement faute de places disponibles. Un centre d'accueil d'urgence local l'a finalement accueilli pendant un an, soulignant la dépendance du système vis-à-vis des ONG pour pallier les lacunes institutionnelles.

Plusieurs parties prenantes ont souligné un problème systémique plus large : le système belge d'accueil et de migration reste fortement centré sur l'asile. Pour les soi-disant « mineurs en errance » ou d'autres mineurs étrangers qui n'ont pas l'intention de déposer une demande d'asile, il existe très peu de services adaptés ou de perspectives d'avenir. Ainsi, la procédure d'asile, relevant de la compétence fédérale, devient en pratique la principale porte d'accès aux droits et aux services.

Les bonnes pratiques partagées par les prestataires de services présentaient des aspects communs : une approche proactive, la collaboration avec d'autres organisations, l'organisation d'activités de groupe facilement accessibles, la capacité à se concentrer sur la création d'un lien de confiance, la flexibilité, la priorité accordée à l'interaction humaine avant la paperasse, le soutien à l'autonomie et au développement de réseaux sociaux, l'effort de compréhension des MENA sans jugement et la création d'outils adaptés aux enfants.

« Pour moi, notre rôle n'est pas de rendre les jeunes dépendants. Je n'aime pas l'idée de "l'assistance" dans le sens de dépendance. Je les accompagne, je les soutiens, mais ce qui importe, c'est que je leur explique et leur montre : 'Tu es jeune, et tu peux réussir par tes propres efforts.' C'est la logique. Ce qui est vraiment formidable, c'est que nous pouvons constater leurs progrès. »

Toutes les parties prenantes indiquent que le logement et le sans-abrisme figurent parmi les problématiques les plus préoccupantes. Certains mineurs (en particulier les mineurs en transit, les mineurs récemment arrivés et n'ayant pas encore introduit de demande de protection internationale, les ex-MENA et les mineurs en errance) sont signalés comme dormant dans la rue, dans des squats ou des abris informels (souvent déjà complets). Dans la rue, les MENA risquent de se retrouver confrontés à des situations dangereuses telles que la consommation de drogues, la violence, la criminalité...

Pour les MENA qui obtiennent un titre de séjour, la difficile tâche de trouver un logement les attend. Le marché bruxellois est très compétitif. En raison du manque de logements abordables et de la réticence fréquente des propriétaires à louer aux réfugiés, cette recherche prend beaucoup de temps et comporte un risque élevé de se retrouver dans un appartement appartenant à un propriétaire peu scrupuleux. Certains tiers tentent également de faire payer les réfugiés et les MENA pour les aider à trouver un logement.

« Je pense que c'est un problème structurel, que ce soit en matière de logements sociaux ou, en tout cas, de logements pour les personnes à faibles revenus, ce qui est le cas de nos bénéficiaires, mais aussi, sans doute, la nécessité d'établir une sorte d'échelle des loyers à Bruxelles, car en fait le marché privé devient inabordable pour les jeunes que nous accompagnons aujourd'hui. Nous plaçons des jeunes dans des studios à 750 €, hors charges, avec un revenu de 1 400 €. »

Les expériences avec la police et les forces de l'ordre à Bruxelles étaient généralement perçues comme professionnelles et bien intentionnées, en particulier pour les contacts avec les MENA dans le « système officiel ». Par exemple, les MENA dans les centres d'accueil reçoivent une carte prouvant leur résidence dans le centre. Lorsqu'ils ont un contact avec la police, ils peuvent présenter cette carte.

Certains policiers sont également décrits comme intervenant lorsque des mineurs sont trouvés seuls ou en transit. La police participe parfois à des séances éducatives pour expliquer son rôle, contribuant ainsi à instaurer la confiance et à réduire la peur.

La plupart des problèmes rencontrés sont administratifs et standards (par exemple, la déclaration de disparition) plutôt qu'abusifs, bien que les MENA portent souvent des traumatismes liés à des rencontres avec la police aux frontières dans d'autres pays européens. Des situations abusives ont été rapportées à de rares occasions par les parties prenantes, comme des mineurs traités « brutalement » lors d'arrestations, des mineurs sommés par des policiers d'enlever leurs vêtements, ou des policiers s'approchant d'un mineur traumatisé de manière très menaçante.

« Lorsqu'ils sont arrivés, le jeune s'était en fait déjà beaucoup calmé, mais ensuite il a vu la police et cela a déclenché son traumatisme. Il était donc de nouveau en suractivation. J'ai essayé d'expliquer cela... Quoi qu'il en soit, la police est arrivée avec des chiens, avec beaucoup de fanfare, disons-le ainsi. (...) Ils n'ont pas vraiment écouté, ils se sont précipités vers lui immédiatement. Ils ont commencé à l'interroger. Pendant ce temps, il était assis sur une chaise, se balançant d'avant en arrière avec les mains sur les oreilles. On voyait que le garçon n'allait vraiment pas bien. »

6.2.4. Expériences concernant la procédure d'évaluation de l'âge des MENA

Tous les acteurs interrogés ont indiqué connaître la procédure d'évaluation de l'âge, bien que la plupart n'y ont pas participé activement. Cette procédure est souvent perçue comme peu fiable, certains mineurs étant parfois évalués comme beaucoup plus âgés qu'ils ne le sont réellement, ou inversement. Certains intervenants reconnaissent qu'il existe probablement des personnes qui abusent du système en se déclarant mineures alors qu'elles sont en réalité majeures, mais ils formulent des objections éthiques à l'égard de la procédure. Plusieurs acteurs ont pu donner des exemples concrets de situations dans lesquelles ils ont estimé que le résultat de l'évaluation de l'âge était incorrect.

« Presque tous avaient un doute sur l'âge attribué par l'Office des Étrangers, et donc ils devaient aller à l'hôpital pour passer ces tests d'âge. Nous recevions ensuite les résultats, et c'était à nous de leur annoncer. C'était horrible, parce que c'était complètement insensé. Il y a vraiment des tests où nous nous demandions : comment est-ce possible qu'ils soient arrivés à cette conclusion ? Nous avons, par

exemple, un petit garçon de 16 ans, d'Afghanistan, et il a reçu un résultat indiquant 25 ans. Nous nous disions : mais vous l'avez vu ? »

Les parties prenantes soulignent que les résultats de l'évaluation de l'âge sont frustrants et parfois préjudiciables pour les mineurs. Le processus peut être lent et lourd, surtout lorsqu'une action en justice est nécessaire pour contester les résultats. Il est également rapporté que les recours contre les décisions en matière d'évaluation de l'âge aboutissent à des résultats variables, selon le juge.

« Ce n'était vraiment pas acceptable. Ce garçon avait des tendances suicidaires et voulait mettre fin à ses jours. Cela a un impact énorme sur un jeune qui ne connaît rien à la Belgique. Il ne sait pas. Il ne comprend pas pourquoi. Et il demandait souvent : « Pourquoi ? » Et vous ne pouvez pas répondre, parce que vous ne savez pas non plus pourquoi. Et c'est ça qui est difficile. »

6.2.5. Expériences de discrimination et de violence

Certains intervenants rapportent que les MENA à Bruxelles sont confrontés à des formes de discrimination structurelle et subtile, qui sont principalement d'ordre administratif, social et culturel, plutôt qu'à des violences physiques directes en Belgique.

« Il existe une sorte de discrimination originelle, et c'est le fait qu'ils soient considérés comme des “mineurs étrangers non accompagnés” : ils sont d'abord considérés comme des “mineurs étrangers”, puis comme des “mineurs”. Comme je vous l'ai dit, ils dépendent donc de Fedasil et non des autorités de Protection de l'Enfance. Si la police trouve un garçon belge de 14 ans, seul quelque part, ou un mineur étranger, deux parcours complètement différents sont suivis. Donc, d'une certaine manière, il y a une discrimination. »

La plupart des violences physiques ou graves signalées par les MENA se produisent en dehors de la Belgique, notamment aux frontières d'autres pays. Quelques exemples concrets de discrimination en Belgique mentionnés sont les suivants : discrimination linguistique à Bruxelles (les MENA apprenant le néerlandais n'ont souvent pas accès à des assistants sociaux parlant cette langue), traitement déshumanisant ou méprisant des MENA dans certaines communes et par certains employés des services sociaux, contrôles policiers réguliers (profilage ethnique), discrimination au travail, différences de traitement entre MENA et mineurs belges (ces derniers ayant un accès plus facile à certains services grâce à leur maîtrise de la langue), discrimination de la part de propriétaires refusant de louer aux MENA, refus de services par certaines banques aux réfugiés (y compris les MENA) et orientation plus rapide des MENA vers l'enseignement professionnel par certaines écoles.

Un répondant a rapporté des incidents de violence à l'encontre de mineurs non accompagnés, décrivant des brutalités lors d'arrestations et des insultes racistes de la part de la police, de fausses déclarations d'âge sur un document "Annex 26" de l'Office des Étrangers, ainsi que des violences physiques et des morsures de chiens par des agents de sécurité privés (Securitas) dans des parkings.

7. Recommandations politiques

Une recommandation fondamentale, découlant des entretiens avec les parties prenantes de cette recherche, est **d'augmenter le financement stable des associations travaillant avec les MENA**, en particulier celles offrant un soutien social, psychologique et juridique, ainsi que les organisations qui organisent des activités collectives pour les citoyens et les nouveaux arrivants.

La coordination entre les différents niveaux de gouvernance doit être renforcée. Les services fédéraux, régionaux et locaux nécessitent une meilleure harmonisation afin de réduire la fragmentation et de garantir un accès cohérent à l'éducation, au logement et aux services sociaux.

Le logement demeure un défi majeur à Bruxelles. Les pouvoirs publics devraient investir dans des solutions de logement individuelles et **durables**, adaptées aux besoins des mineurs non accompagnés (et de leurs familles après la réunification) ainsi que des jeunes en transition à la sortie des centres d'accueil. Cela pourrait inclure des dispositifs de vie autonome accompagnée, des unités de logement dispersées à petite échelle et une aide locative ciblée.

Les modalités d'hébergement et de prise en charge devraient reposer sur une évaluation individualisée de l'intérêt supérieur de l'enfant et offrir un continuum de protection de l'enfance comparable, en qualité, à celui dont bénéficient les autres mineurs. Cela implique un éventail de solutions adaptées aux besoins et au degré d'autonomie de chacun : placement en famille d'accueil ou hébergement en structure collective de petite taille avec accompagnement renforcé pour celles et ceux qui en ont besoin; vie autonome accompagnée ou logement dispersé à petite échelle pour les jeunes prêts à accéder à une plus grande autonomie.

Les structures collectives de petite taille devraient être situées en ville (ou être accessibles en toute sécurité par les transports publics) afin de garantir l'accès à la scolarité, aux services et aux réseaux de soutien. Elles devraient également s'inscrire dans une approche de non-ségrégation, en intégrant les MENA et les mineurs locaux au sein des mêmes dispositifs.

Ces modalités devraient être complétées par une aide locative ciblée, un accompagnement renforcé dans l'accès au logement et un suivi post-majorité au-delà de 18 ans. Ces mesures sont essentielles pour prévenir le sans-abrisme et les

situation d'exploitation, et pour soutenir une transition progressive et plus harmonieuse vers l'âge adulte.

L'intégration scolaire des MENA devrait être renforcée au moyen d'une approche transitoire et limitée dans le temps vers l'enseignement ordinaire, plutôt qu'au travers de filières éducatives séparées ou rigides. Cela suppose un système plus souple et plus réactif, capable d'assurer à la fois l'accès à l'enseignement et la qualité des parcours. Les dispositifs OKAN/DASPA constituent une phase d'entrée protégée permettant un apprentissage linguistique intensif et première orientation scolaire. Toutefois, l'augmentation des capacités, une meilleure coordination des inscriptions et la mise en place d'un accompagnement de transition plus individualisé sont nécessaires pour garantir une intégration effective et en temps utile dans le système scolaire ordinaire. Le soutien linguistique devrait, dans la mesure du possible, être intégré aux classes ordinaires via des modèles hybrides. Ceux-ci permettraient une participation précoce à l'enseignement général, technique ou professionnel, plutôt que de retarder l'entrée dans le cursus ordinaire au nom d'une logique stricte de « langue d'abord ».

Parallèlement, les efforts doivent viser à réduire la ségrégation de facto, en veillant à ce que l'ensemble des établissements scolaires partagent la responsabilité de l'inscription des élèves nouvellement arrivés, et en renforçant l'orientation afin d'éviter l'assignation quasi automatique des MENA à des filières professionnelles peu qualifiantes, en particulier lorsqu'ils disposent du potentiel nécessaire pour suivre des parcours généraux ou techniques menant à l'enseignement supérieur. Les enseignants doivent également bénéficier d'une meilleure préparation à la gestion de classes multilingues et multiculturelles, afin d'être en mesure d'identifier les capacités des élèves au-delà de leur niveau de maîtrise du néerlandais ou du français. Enfin, l'accompagnement éducatif ne devrait pas s'interrompre brutalement à l'âge de 18 ans : la poursuite de l'orientation, du conseil, de l'aide administrative et d'un soutien en santé mentale culturellement adapté est indispensable pour permettre aux jeunes de se maintenir dans le système éducatif et d'éviter des transitions prématurées vers des emplois peu qualifiés.

L'accès aux services communaux et à l'aide sociale est souvent perçu comme compliqué et inutilement lent. La **simplification des procédures administratives** améliorerait l'accès aux services et contribuerait au bien-être des MENA. Les services doivent être disponibles en plusieurs langues et proposés de manière adaptée aux enfants. Lorsqu'un service ne peut être fourni dans plusieurs langues, un interprète doit être mis à disposition. Les professionnels travaillant avec les MENA au sein des services publics, en particulier ceux qui ne sont pas exclusivement dédiés aux MENA, devraient bénéficier d'une formation sur les spécificités des MENA (statut juridique, droits, prise en charge sensible aux traumatismes et pratiques culturellement adaptées).

Enfin, les communes urbaines peuvent jouer un rôle important en **facilitant l'implication de la société civile locale et des citoyens dans l'accueil des MENA**. Les communes peuvent envoyer un message inclusif et puissant aux citoyens de leur territoire, influençant ainsi les attitudes dans la société. Cela peut à nouveau conduire à une meilleure intégration des MENA dans la ville.

8. Conclusions

Cette recherche locale, centrée sur la ville de Bruxelles, visait à identifier les besoins non satisfaits des MENA et leur accès aux services publics. Sur la base de la revue documentaire et des 25 entretiens réalisés, les conclusions suivantes méritent d'être soulignées.

Une constatation majeure est que le système belge de soutien aux MENA continue de refléter une **tension persistante entre le contrôle de l'immigration et la protection de l'enfance**. En pratique, l'accès à la protection, au logement et au soutien social (qu'il soit assuré par l'État ou par une organisation non gouvernementale) dépend souvent du statut légal du mineur plutôt que de ses besoins. Cela contredit le principe de protection universelle de l'enfance. Les « mineurs en errance », ou ceux qui se trouvent en dehors de la procédure d'asile, restent largement exclus des services, ce qui compromet significativement leur bien-être, leur inclusion sociale et leurs perspectives futures.

Le système reste fragmenté entre les niveaux fédéral, régional et local. Cette fragmentation, combinée à la complexité administrative, entraîne souvent un accès incohérent aux services essentiels, notamment l'éducation, le logement, les soins de santé et le soutien psychosocial. Les parties prenantes ont souligné que, si de nombreuses organisations font preuve de dévouement, de flexibilité et d'approches innovantes dans la prestation de services, les contraintes structurelles globales, telles que la pénurie de logements spécialisés, l'accès limité aux services de santé mentale et la lenteur des procédures administratives, continuent de freiner de manière persistante le bien-être et l'intégration des MENA.

L'accès aux services essentiels à Bruxelles apparaît inégal et, dans de nombreux cas, insuffisant. Bien que les soins de santé de base (et d'urgence) soient garantis en théorie, les obstacles bureaucratiques (par exemple, les procédures CPAS/OCMW) retardent considérablement l'accès, notamment pour les MENA sans statut légal ou ceux en transit. Les soins de santé mentale sont particulièrement insuffisants, avec de longs délais d'attente, un soutien limité culturellement adapté ou multilingue, et trop peu d'installations spécialisées. L'accès à l'éducation (OKAN/DASPA) est également entravé par des problèmes de capacité, des barrières linguistiques et des exclusions liées à l'âge ou au statut. Les programmes d'intégration linguistique tels que le DASPA et l'OKAN offrent un

environnement favorable aux mineurs nouvellement arrivés, mais leur structure souvent ségrégative, leur capacité limitée et le manque de parcours de suivi adéquats restreignent les opportunités d'accès à l'enseignement secondaire et supérieur.

Les défis liés au logement et à la transition vers l'autonomie restent des problématiques majeures. La capacité limitée des centres d'accueil, la pénurie de logements abordables et la discrimination sur le marché immobilier rendent particulièrement difficile la transition après 18 ans, aggravant la vulnérabilité sociale et compromettant l'efficacité des autres mesures de soutien, notamment les interventions éducatives et psychosociales. Le manque d'installations à petite échelle et individualisés contraint les MENA à séjourner dans des logements surpeuplés ou inadaptés, ou à se déplacer loin de leurs réseaux de soutien.

De nombreux MENA dépendent donc fortement de la société civile et des ONG pour obtenir une assistance au niveau local. Des organisations telles que Caritas Belgique, Maison Babel, Mentor Jeunes/Escale et BelRefugees comblent d'importantes lacunes dans les services locaux, en fournissant un soutien juridique, psychosocial et d'intégration. Cependant, leur action dépend de manière précaire de financements instables ou basés sur des projets, et les listes d'attente restent longues.

Sur la base de cette recherche, **un besoin marqué de soutien structurel et à long terme a été identifié aux niveaux national, régional et local.** Les parties prenantes ont systématiquement appelé à un financement stable, à une formation spécialisée pour les professionnels sur les problématiques spécifiques aux MENA, ainsi qu'à une simplification des procédures administratives (en particulier dans le domaine de la santé). Davantage de programmes passerelles sont nécessaires pour soutenir la transition de l'éducation vers l'emploi ou l'enseignement supérieur, en particulier pour les jeunes présentant des compétences limitées en lecture, écriture ou langues.

Malgré ces lacunes systémiques, plusieurs pratiques encourageantes ont émergé. Le système de tutelle, auquel tous les MENA ont droit, constitue un mécanisme de protection crucial, facilitant l'accès aux services juridiques, éducatifs et sociaux tant au niveau national que local. Les MENA bénéficiant de tuteurs actifs et engagés sont mieux connectés au tissu social de la ville. De même, les écoles OKAN/DASPA offrent des opportunités structurées d'intégration linguistique, culturelle et sociale, aidant les mineurs à accéder à l'enseignement ordinaire bien que cela dépende largement de l'âge d'arrivée du mineur et de son niveau d'éducation antérieur.

De nombreux MENA ont également rapporté des expériences neutres à positives avec la police en Belgique. Certains acteurs ont noté que certaines forces de police reçoivent une formation spécifique aux MENA, ce qui laisse

entrevoir des développements positifs en matière de police de proximité et de professionnalisme.

Le réseau local bruxellois d'acteurs travaillant avec les MENA constitue un écosystème collaboratif, tant formel qu'informel, dédié au soutien des mineurs malgré les contraintes systémiques. Les professionnels à travers les institutions démontrent un engagement et une expertise profonds, et plusieurs personnes interrogées ont souligné que le système belge pour les MENA s'est considérablement amélioré au cours des deux dernières décennies.

Enfin, **de nombreux mineurs ont exprimé une forte motivation à étudier, travailler et construire leur avenir en Belgique**, faisant preuve d'une résilience remarquable malgré les traumatismes, l'incertitude et les besoins non satisfaits.

9. Liste de références

Données statistiques

- Fedasil : <https://fedasil.be/nl/node/30>
- Office des étrangers : Statistiques nationales : <https://dofi.ibz.be/nl/figures/international-protection/applicants-international-protection/nationale-statistieken>
- Service Public Fédéral, Justice, Statistiques, Mineurs non accompagnés : https://justice.belgium.be/fr/statistiques/dg_legislation_libertes_et_droits_fondamentaux#6
- Statbel (12 Juin 2025), Structure de la population, Origine : <https://statbel.fgov.be/en/themes/population/structure-population/origin>

Rapports pertinents:

- EMN Belgium. (2025). Asylum and Migration Overview - Belgium 2024. Available: <https://www.emnbelgium.be/sites/default/files/publications/RAPPORTS%20ANNUELS%20287%29.pdf>
- European Council on Refugees and Exiles (ECRE). (2025, June). *AIDA country report: Belgium – 2024 update*. Asylum Information Database. https://asylumineurope.org/wp-content/uploads/2025/06/AIDA-BE_2024-Update.pdf
- Caritas International (2023). Accommodating unaccompanied minors 'in transit' differently. <https://www.caritasinternational.be/en/asylum-migration-en/another-reception-is-possible-for-uam-in-transit-who-are-sleeping-on-the-street/>
- Child Focus. (2024). *Rapport annuel 2024*. Child Focus. https://childfocus.be/Portals/0/Rapport%20annuel%202024.pdf?ver=8FhvKXpjftNb-cV8y_WnWw%3D%3D
- Médecins Sans frontières, Médecins du Monde, BELRefugees, Caritas international, HUB Humanitaire, Vluchtelingenwerk Vlaanderen, Ciré (2025). *Politique de Non-acceuil, Etats de lieux, Janvier 2025-Juin2025*. www.caritasinternational.be/wp-content/uploads/2025/10/Dashboard_2025Janv-Juin_FR.pdf

Recherches universitaires pertinentes:

- Bergset, K. *Et al.* (2025). On the reconstruction of family life and 'institutional forms of care': Family reunification with unaccompanied minors in Belgium and Norway. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 51(5), 1–19. <https://doi.org/10.1080/13691457.2025.2492852>

- De Graeve, K., Vervliet, M., & Derluyn, I. (2017). Between immigration control and child protection: Unaccompanied minors in Belgium. *Social Work & Society*, 15(1). <https://www.researchgate.net/publication/319542310>
- Van den Bogaard, R.-M., Groeninck, M., Verhaeghe, F., Orsini, G., & Vandevoordt, R. (2025). Policy Brief 6: Education: Entering and leaving OKAN [Policy brief]. REFUFAM. <https://refufam.be/wp-content/uploads/2025/01/PB6.-Education.-ENG.pdf>

Références juridiques

- Tribunal de première instance, Liège, Chambre de la famille. (2023, June 16). *Jugement Rrg n° 22/1560/B relatif à la reconnaissance en Belgique d'un acte de naissance guinéen* [Judgment Rrg No. 22/1560/B concerning recognition in Belgium of Guinean birth certificate]. Retrieved from https://www.vreemdelingenrecht.be/sites/default/files/media/files/2024-10/20230616_Rb_Luik.pdf
- Tribunal de première instance, Namur, division Namur, 2^e chambre — Famille. (2024, April 17). *Jugement, Rôle n° 24/147/B* [Judgment, case no. 24/147/B]. Retrieved from https://www.vreemdelingenrecht.be/sites/default/files/media/files/2024-12/20240417_Rb_Namen.pdf



Power to UAMs: Ensuring Equal Access, Participation, and Voice at the Local Level (Power2UUAMs, grant agreement number 101190452, CERV-2024-CHILD).

www.bridge-eu.org/power2uams



caritas
international.be

NADOE

Network of Afghanistan Diaspora Organisations in Europe